

CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSIONS

---

- Commission des Affaires Générales

OBJET

---

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DU DEPARTEMENT POUR 2016

RAPPORT

---

L'année 2016 aura été marquée par le "big bang" territorial avec la réforme engendrée par la loi NOTRe, la baisse des recettes de fonctionnement avec notamment la contribution départementale au redressement des comptes de la Nation pour 3,7 M€.

Face à l'évolution des dépenses des Allocations Individuelles de Solidarité (AIS) que sont le rSa (Revenu de Solidarité Active), l'APA (Allocation Personnalisée à l'Autonomie) et la PCH (Prestation de Compensation du Handicap), l'Assemblée Départementale a su anticiper et prendre les mesures nécessaires à travers son plan d'action et d'économies en décembre 2015. Ces dernières ont produit leurs pleins effets en 2016 s'agissant notamment de l'APA. Par ailleurs, le principe de l'effort indispensable de gestion acté comme un levier de la collectivité fin 2015, s'est traduit par la maîtrise de l'ensemble des dépenses de fonctionnement dont le montant a été ramené à un niveau inférieur à celui de 2011, à compétences identiques (250,5 M€ contre 255,3 M€ en 2011).

La dépense s'entend "au plus juste", c'est-à-dire ne pas maîtriser pour moins dépenser mais pour mieux dépenser avec une recherche permanente de l'efficience au meilleur coût.

En effet, dans un contexte marqué par la hausse des dépenses sociales, la charge significative pesant sur les ressources (DGF notamment) et la refonte de l'action des collectivités territoriales initiée par la loi NOTRe, le Conseil Départemental de la Corrèze clôture l'exercice 2016 avec une situation financière plus qu'honorable, ce dernier assumant ses responsabilités dans tous ses domaines d'interventions et continuant de soutenir l'économie locale à travers un programme d'investissement ambitieux. De plus, malgré ce contexte difficile, et tout en recherchant d'autres recettes supplémentaires possibles, la bonne surprise est venue du produit des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO).

Ainsi, la dégradation des soldes d'épargne de la collectivité a été freinée en 2016 par rapport à 2015 et aux exercices précédents (si ces derniers sont considérés hors fonds de soutien exceptionnel 2011 et 2013 et hors effet positif des nouvelles règles de compensation des AIS en 2014) grâce à la véritable maîtrise de nos charges courantes ainsi qu'à la reprise des droits de mutation.

Aussi, dans le cadre de la présentation des résultats du compte administratif 2016, je tiens, conformément à mes propos tenus le 24 février dernier lors du débat d'orientation budgétaire, à nouveau, à exprimer mes remerciements à l'égard de l'ensemble des agents de la collectivité départementale pour l'effort et les bons résultats obtenus en 2016 quant à la maîtrise des dépenses et l'optimisation des recettes réalisées par les services.

Il convient également de rappeler que le Budget Primitif 2016 avait été établi en mode prudentiel et qu'une seule Décision Modificative est intervenue, valant surtout comme un travail précis d'esquisse du Compte anticipé.

Le résultat définitif 2016 présente une situation favorable sur les 2 sections (fonctionnement et investissement) aboutissant à un excédent de +19,1 M€ repris au BP 2017 à cette même séance, sans pour autant préjuger ici des prochains exercices.

Le présent rapport vous propose d'arrêter le Compte Administratif 2016 et il vous présente :

- un préambule en 2 points développant les mesures nouvelles 2016 dans une conjoncture très hésitante et les principales caractéristiques du CA 2016,
- une première partie sur la section de fonctionnement,
- une seconde partie sur la section d'investissement,
- une dernière partie sur les résultats 2016 et l'analyse financière.

## PREAMBULE

- 1 - Les mesures nouvelles dans une conjoncture très hésitante
- 2 - Les principales caractéristiques du Compte Administratif 2016

## PARTIE 1 : LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### I - UN NIVEAU DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN BAISSÉ REELLE : 250 M€ soit 9,3 M€ D'ECONOMIES

- 1 - L'action sociale personnes âgées et l'Allocation Personnalisée d'Autonomie : - 3,1 M€
- 2 - Les autres dépenses sociales : - 0,9 M€
- 3 - Les charges financières et la réserve des dépenses imprévues : - 2,2 M€
- 4 - Les autres dépenses (dont charges de personnel et réseaux) : - 3,1 M€
- 5 - Un zoom sur les dépenses de transport

### II - UN MONTANT DE RECETTES QUI PASSE LA BARRE DES 290 M€ : + 4,5 M€

- 1 - Le produit des DMTO le plus élevé depuis plus de 10 ans d'observation
- 2 - La contribution aux comptes publics via une 3ème ponction consécutive sur la DGF
- 3 - Le Fonds de solidarité pour les 3 AIS se solde par une dépense nette
- 4 - La fiscalité directe et indirecte (hors DMTO dont péréquation)
- 5 - Les autres recettes

## PARTIE 2 : LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### I - UNE PREMIERE ANNEE MARQUANTE DE DESENDETTEMENT

- 1 - L'annuité en capital
- 2 - Les caractéristiques de la dette
  - Gestion active de la dette
  - Les crédits de trésorerie

### II - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

- 1 - Les recettes réelles propres à la section et le produit de l'emprunt
- 2 - L'autofinancement

### III - LES DEPENSES D'EQUIPEMENT

- 1 - Les investissements directs
- 2 - Les investissements indirects

## PARTIE 3 : RESULTATS ET ANALYSE FINANCIERE

### I - LE RESULTAT BUDGETAIRE ET LES SOLDES DE GESTION

- 1 - Les résultats par section et l'excédent à reporter
- 2 - Les soldes de gestion et ratios

### II - ETUDE COMPARATIVE

- 1 - Les 2 possibilités en matière de recettes de fonctionnement
  - . le taux de la taxe foncière sur le bâti à "la liberté" de l'Assemblée
  - . le produit des droits de mutation "au fil de l'eau"
- 2 - Dépenses d'équipement et recours à l'emprunt

## CONCLUSION

## PREAMBULE

L'examen détaillé du Compte Administratif 2016 mérite, au préalable, un bref rappel des mesures législatives ou réglementaires intervenues l'an dernier, dans un contexte économique qui ne révèle pas de réelle reprise.

### 1 - Les mesures nouvelles dans une conjoncture très hésitante

- S'agissant de l'application de Loi NOTRe, la compétence développement économique est gérée en mode d'extinction progressive côté Départements sur la base des engagements pris jusqu'au 31 décembre 2015.

La nouvelle carte de l'intercommunalité officialisée le 1<sup>er</sup> janvier 2017 ne comporte plus que 9 EPCI dont 2 Communautés d'Agglomération et, enfin, 2 nouvelles fusions de communes effectives également en 2017 consacrent au total 3 regroupements pour un nombre de communes corréziennes ramené de 286 à 283.

- La Loi ASV (Adaptation de la Société au Vieillessement) a été adoptée début 2016, impliquant une augmentation des dépenses sur le champ de l'APA via un plan APA II engagé dans la limite des recettes perçues (Fonds II de la CNSA pour les personnes âgées).

- Le taux de concours de la Dotation Globale d'Équipement rural, qui augmente chaque année, a été porté à 27,45% des subventions d'équipement rural éligibles contre 26,02% en 2015.

- La Caisse des Dépôts a ouvert une sous enveloppe de 1,5 milliards d'euros sur les 20 milliards 2013-2017, permettant une offre de prêts dits "croissance verte" à taux zéro.

- Un fonds d'urgence de 200 M€ a été voté en Loi de Finances Rectificative pour 2016 à destination des Départements connaissant une situation financière particulièrement dégradée. La Corrèze n'en a pas bénéficié eu égard aux critères : taux d'épargne brute inférieur à 7,5% et ratio des dépenses sociales rapportées aux dépenses de fonctionnement supérieur à la moyenne nationale.

Dans un même temps, la reprise économique n'a pas eu lieu :

- La croissance s'affiche pour la deuxième année consécutive à +1,1%, chiffre qui reste trop faible pour la création d'emplois pérennes.

- La courbe du chômage a été pour le moins hésitante à s'inverser avec un phénomène de yoyo d'un mois sur l'autre, pour conclure une année 2016 avec 108 870 demandeurs d'emplois en moins de catégorie A en France métropolitaine, dont 460 pour la Corrèze (*source Pôle Emploi - données brutes*).

- L'inflation sur 12 mois ressort à +0,6% après une évolution quasi nulle pendant 2 ans, inflation portée par la hausse du prix du pétrole, d'un plus bas historique à 30 \$ le baril pour se situer désormais aux alentours de 55 \$.

- Sur les marchés financiers, la Banque Centrale Européenne a poursuivi sa politique de rachat d'actifs en préservant de la déflation, tout en agrandissant l'espace négatif des taux (taux interbancaire 3 mois à - 0,30% et taux à 5ans hors marge à 0% par exemple).

- Pour l'instant, le Brexit et les élections américaines ont un faible impact sur les taux hormis une tendance modérée à la hausse des taux longs ces derniers mois.

## 2 - Les principales caractéristiques du Compte Administratif 2016

- Les mouvements réels, les 2 sections confondues, sont les suivants pour l'exercice 2016 :

Budget global	BP 2016	DM1	Total voté	Total réalisé	% réalisé par rapport au voté
Dépenses	330,0 M€	2,3 M€	332,3 M€	317,3 M€	95,5%
Recettes	318,7 M€	2,3 M€	321,0 M€	324,7 M€	101,2%
(reprise résultat)	11,3 M€		11,3 M€		
<b>Recettes totales</b>	<b>330,0 M€</b>		<b>332,3 M€</b>		

Ainsi, l'excédent hors crédits d'investissement reportés sur 2017 de 18,7 M€ (19,1 M€ avec les reports) résulte de l'addition de 15 M€ non réalisés en dépenses et d'un surplus de recettes de +3,7 M€.

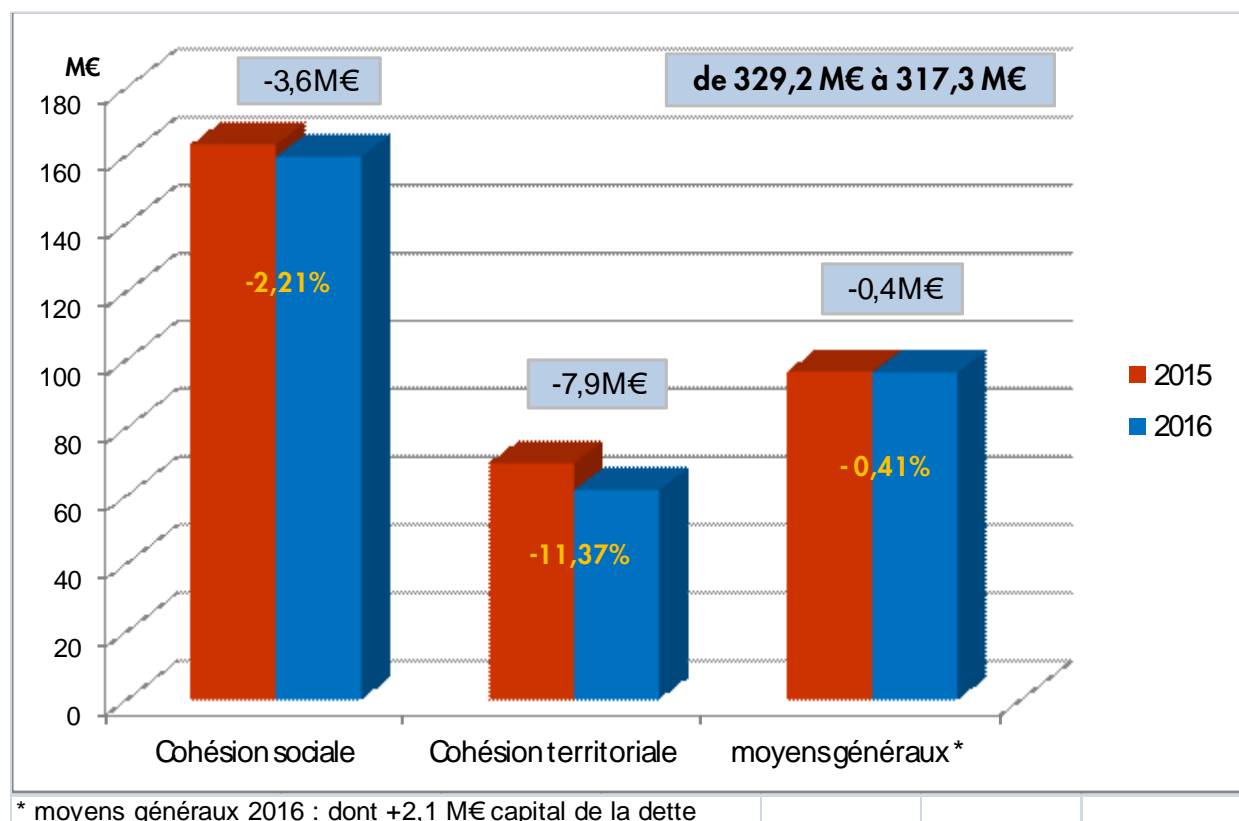
Ce sont les dépenses de fonctionnement non réalisées qui contribuent le plus au résultat (- 9,3 M€ par rapport aux crédits votés), ceci sans nuire à la cohésion sociale et territoriale de la Corrèze.

Les recettes de fonctionnement, au final, permettent d'atteindre encore en 2016 la tranche des 290 M€ sans aucune recette exceptionnelle.

La section d'investissement enfin a permis une première année marquante de désendettement proche de - 5 M€.

Les économies réalisées ressortent dans la présentation graphique comparative ci-dessous, selon un découpage par pôle :

### DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT DE CA 2015 à CA 2016



## PARTIE 1 : LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

I - UN NIVEAU DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN BAISSÉ REELLE : 250 M€  
soit 9,3 M€ D'ECONOMIES

Les économies réalisées à hauteur de 9,3 M€ s'entendent par rapport aux crédits votés en 2016, soit de l'épargne supplémentaire, la diminution constatée à comparaison du Compte Administratif 2015 avoisinant les 8 M€ comme en témoigne le tableau suivant :

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT DE 2010 A 2016 (M€)						
CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016 anticipé
242,28	255,28	255,75	257,77	257,11	258,19	250,48
<b>évolution</b>	13,0 5,36%	0,5 0,19%	2,0 0,79%	-0,7 -0,26%	1,1 0,42%	-7,7 -2,99%

L'implication de toutes les directions dans l'effort de gestion se traduit par des dépenses de fonctionnement ramenées à précisément 250,5 M€, soit un niveau nettement inférieur à celui du Compte 2011 à compétences égales.

Ce bon chiffre pour 2016 correspond à un taux de réalisation de 96,5%, soit 7,7 M€ d'économies qui sont constatées à comparaison du compte 2015, ou encore, **9,3 M€ non réalisés sur les crédits votés soit autant d'épargne brute supplémentaire.**

Les économies effectuées prennent en compte le rattachement de charge des soldes du RSA (dépassement du reste à charge des Allocations Individuelles de Solidarité constaté en 2014), soit 2,4 M€ qui sont consignés depuis le début d'année à la Caisse des Dépôts.

Tous les chapitres budgétaires sont impactés par cette diminution des dépenses de - 3%, baisse ventilée selon les paragraphes qui suivent.

1 - L'action sociale personnes âgées et l'Allocation Personnalisée d'Autonomie : - 3,1 M€

L'ACTION SOCIALE PERSONNES AGEES ( M€ )	CA 2015	Voté 2016	CA 2016	CA 2016 / CA 2015	CA 2016 / Voté 2016
L'aide sociale hors APA	16,054	16,226	16,188	0,134	-0,038
L'aide sociale <b>APA</b>	35,858	33,995	30,906	<b>-4,952</b>	<b>-3,089</b>
<b>TOTAL</b>	<b>51,912</b>	<b>50,221</b>	<b>47,094</b>	<b>-4,818</b>	<b>-3,127</b>

Si la dépense d'aide sociale personnes âgées hors APA est sensiblement équivalente à celle constatée en 2015, la baisse est imputable à l'allocation APA.

C'est la traduction en termes d'économie du nouveau dispositif adopté en séance plénière du 18 décembre 2015, concernant la prise en charge des besoins des personnes âgées en perte d'autonomie à travers l'application rigoureuse de la loi et la prise en charge des personnes réellement dépendantes.

L'accomplissement des actes essentiels est privilégié (rappel : le taux rapportant le nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile au nombre de personnes âgées de plus de 75 ans en Corrèze était supérieur à la moyenne nationale : 15,44 % contre 12,56 % fin 2014).

Je rappelle ici que ce dispositif repose sur la contrainte imposée aux Départements quant au redressement des comptes publics, la Corrèze ayant une situation démographique qui porte régulièrement à la hausse le nombre de bénéficiaires de l'APA (5 113 en 2015 s'agissant de l'APA à domicile contre 4 022 en 2010).

## 2 - Les autres dépenses sociales : - 0,9 M€

LES AUTRES DEPENSES SOCIALES ( M€ )		CA 2015	Voté 2016	CA 2016	CA 2016 / Voté 2016
<u>Personnes handicapées</u>	hors PCH	37,444	37,594	37,594	0,000
	PCH	6,393	6,094	6,094	0,000
<u>Famille et enfance</u> (dont assistants familiaux)		16,899	18,193	17,722	-0,471
<u>Insertion *</u>		18,589	20,886	20,881	-0,005
<u>Insertion avec dépense effective CAF et MSA</u>		<u>19,906</u>		<u>19,564</u>	
<u>Social - autres</u>		2,913	2,751	2,371	-0,380
<b>TOTAL</b>		<b>82,238</b>	<b>85,518</b>	<b>84,662</b>	<b>-0,856</b>

\* l'exercice 2016 comporte 2,427 M€ consignés à la CDC dont 1,317 M€ concernant 2015

L'aide sociale aux personnes handicapées hors PCH augmente légèrement et tous les crédits ont été consommés. Il faut cependant noter que la **Prestation de Compensation pour le Handicap est en diminution pour la 1<sup>ère</sup> fois depuis son instauration en 2006 (- 0,3 M€)**.

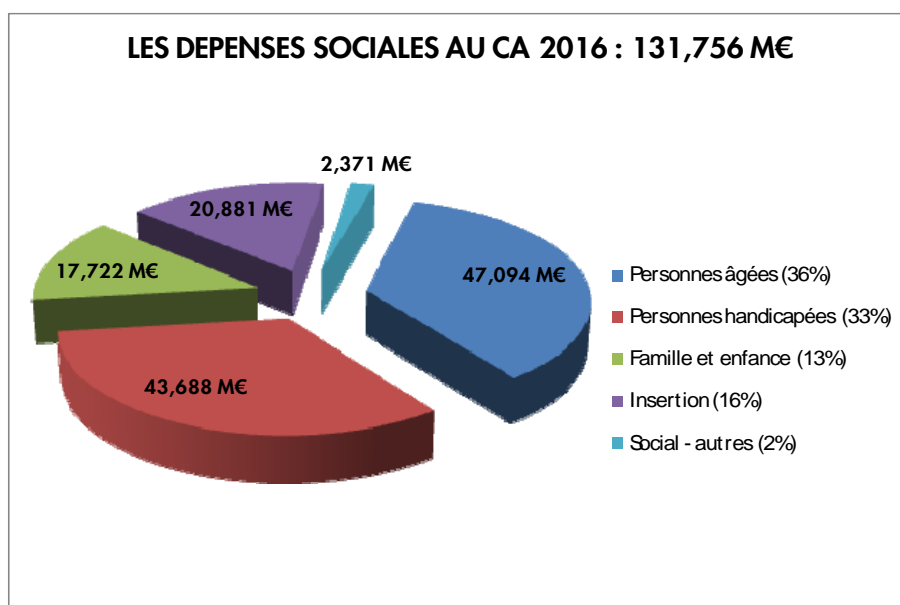
Si les crédits pour la famille et l'enfance laissent un reliquat de 0,471 M€, ce budget reste de CA à CA toujours en hausse en raison du nombre de placements, en particulier du nombre de MNA (Mineurs Non Accompagnés) passé de 29 prises en charge pour 2 827 journées d'hébergement fin 2015 à 36 prises en charge pour 3 314 journées d'hébergement fin 2016 (prises en charge par le Centre Départemental de l'Enfance).

Le poste "social - autres" comprend notamment la prévention médico-sociale et s'établit en baisse importante que ce soit de 2016 par rapport à 2015 ou au regard des crédits votés.

Enfin et compte tenu des dispositions que nous avons été amenés à prendre pour l'allocation RSA, une diminution de - 0,342 M€ au titre de l'insertion sur l'année 2016 peut être établie (19,564 M€ - 19,906 M€).

Au final, le budget consacré à l'aide sociale, y compris la rémunération des assistants familiaux, totalise 131,756 M€ au Compte Administratif 2016 contre 134,150 M€ au CA 2015 et représente 52,6% des dépenses de fonctionnement.

La représentation qui suit propose la ventilation par types d'aides en montants et proportions des 131,756 M€.



### 3 - Les charges financières et la réserve des dépenses imprévues : - 2,2 M€

Les charges financières qui représentent un mandaté de 10,356 M€ en 2016 diminuent de - 0,736 M€ de CA à CA, à valoir en particulier sur le contingent de la dette à taux variable (30% de l'encours), plusieurs lignes de prêt ne portant plus intérêts, mais également sur le contingent 2015 de 27,670 M€ en totalité à taux fixe (taux fixe moyen de 1,71%) alors que les emprunts à taux fixe aux alentours de 4% s'éteignent progressivement.

Le poste des dépenses imprévues présente à la clôture un solde non utilisé de 1,654 M€, peu d'admissions en non valeur ayant été proposées par le comptable et les virements vers les chapitres budgétaires ont présenté un volume inférieur aux années précédentes.

### 4 - Les autres dépenses (dont charges de personnel et réseaux) : - 3,1 M€

Comme mentionné supra, toutes les autres dépenses de fonctionnement ressortent en baisse et leur contribution à l'amélioration de l'épargne est de 3,050 M€.

Les baisses les plus importantes relèvent des interventions en matière de Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (-1,214 M€ de CA à CA et en particulier les activités artistiques ou culturelles ainsi que le sport), de Développement (- 0,748 M€ concernant principalement les subventions aux associations et les interventions économiques en faveur de l'industrie, du commerce et de l'artisanat) et de Transports (- 0,696 M€ consécutifs au prix plancher du carburant et au renouvellement de conventions avec les transporteurs).

- Les charges de personnel au sens strict ressortent à -1,147 M€ et constatent en année pleine la prise d'effet de postes et contrats non renouvelés systématiquement et de mesures de mutualisation.

Hors rémunération des assistants familiaux comptabilisée dans les dépenses sociales pour l'enfance et la famille d'une part, et des charges diverses relevant des ressources humaines d'autre part, les charges de personnel au sens du compte 64 sont ramenées en dessous des 50 M€, précisément 49,436 M€ contre 50,583 M€ en 2015. Elles représentent 19,7% des dépenses réelles de fonctionnement.



- Les dépenses de réseaux et infrastructures

En baisse de - 0,307 M€ comparé à 2015, elles s'établissent pour autant à plus de 6 M€ (6,016 M€) pour venir en complément des 14 M€ mandatés en investissement. C'est donc au total 20 M€ dépensés pour le réseau routier départemental corrézien qui compte, je vous le rappelle, plus de 4 700 kilomètres.

Globalement, l'ensemble des dépenses de fonctionnement autres que social et intérêts de la dette sont révélatrices d'une économie de - 4,581 M€ à comparaison du CA 2015.

#### 5 - Un zoom sur les dépenses de transport

Dernière année pleine de compétence pour le Département, la compétence transport a pesé 20,010 M€ dans les dépenses de fonctionnement du Département de la Corrèze, soit 0,696 M€ de moins qu'en 2015.

LES AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR FONCTION ( M€ )		CA 2015	Voté 2016	CA 2016	CA 2016 / CA 2015	CA 2016 / Voté 2016
Transports		20,706	20,012	20,010	-0,696	-0,002

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a prévu que les compétences des Départements en matière de transport de voyageurs, qu'il s'agisse de lignes régulières ou de transports scolaires (hors transport des élèves handicapés) soient transférées aux Régions, respectivement les 1<sup>er</sup> janvier et 1<sup>er</sup> septembre 2017 et que ce transfert de compétences s'accompagne d'un transfert de recettes permettant de couvrir les charges nettes transférées.

L'article 133-V de cette même loi n° 2015-991 détermine les modalités d'évaluation des charges transférées dans le cadre du transfert de la compétence "transports" aux Régions. La Commission Locale pour l'Évaluation des Charges et Ressources Transférées (CLECRT) est chargée d'évaluer le montant des charges nettes afférentes à ce transfert. Elle est parvenue à un consensus sur ce point lors de sa séance du 16 décembre 2016 et le montant des charges et recettes transférées a été validé par arrêté du Préfet.

L'accord intervenu en CLECRT porte sur un montant global de 18 386 145 € (année de référence 2015) qui se décompose ainsi :

- 2 018 730 € concernant les transports non-urbains,
- et 16 367 415 € concernant les transports scolaires.

Ces montants feront l'objet d'une clause de revoyure sur la base du Compte Administratif 2016, ce qui devrait aboutir à un montant à retenir de 17 507 862 € se décomposant ainsi :

- 2 054 256 € concernant les transports non-urbains,
- et 15 453 606 € concernant les transports scolaires.

Par ailleurs, le décalage entre les dates du transfert du transport interurbain et du transport scolaire soulève des difficultés en termes logistique et organisationnel, dans la mesure où ces deux services de transport sont étroitement imbriqués et exploités par les mêmes opérateurs, dans le cadre d'un même contrat d'exploitation.

C'est dans ce contexte, que la Région Nouvelle Aquitaine et le Département de la Corrèze ont convenu de conclure une convention de délégation de compétences à compter du 1er janvier jusqu'au 31 août 2017, afin de coordonner la prise de compétence de la Région à la seule date du 1er septembre 2017, date de prise de compétence selon la loi pour les transports scolaires.

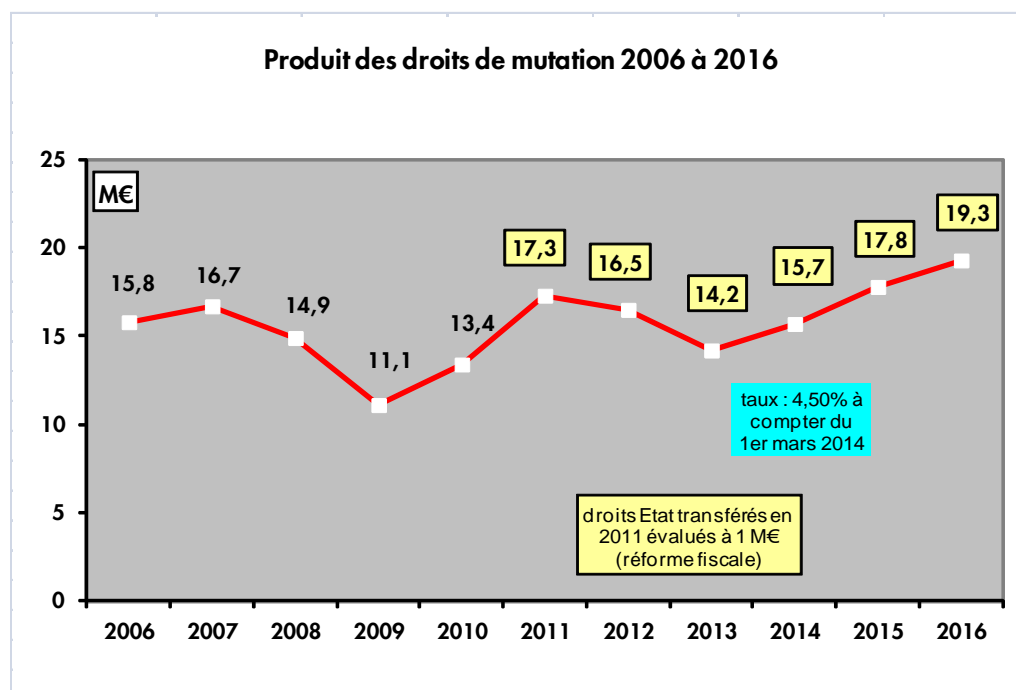
Le budget 2017 devra ainsi intégrer le coût du transport scolaire et du transport interurbain au titre de l'exercice, proratisé sur 8 mois de l'année.

## II - UN MONTANT DE RECETTES QUI PASSE LA BARRE DES 290 M€ : + 4,5 M€

Le montant ordonnancé atteint ainsi 291,1 M€ et présente un taux de réalisation du budget de 101,6%. Comparé au CA 2015 (292,6 M€), la baisse est limitée à - 0,5%.

Ainsi la légère diminution des recettes comparé à 2015, soit -1,5 M€, est très largement compensée par la diminution des dépenses de - 7,7 M€. C'est l'inverse de l'effet de ciseaux.

### 1 - Le produit des DMTO le plus élevé depuis plus de 10 ans d'observation



La recette 2016 apparaît la plus élevée de toute la période d'observation. Avec 19,3 M€ d'un produit étroitement lié à la conjoncture et source de disparités très importantes entre Départements, les DMTO représentent pour la Corrèze 6,6% du total des recettes de fonctionnement.

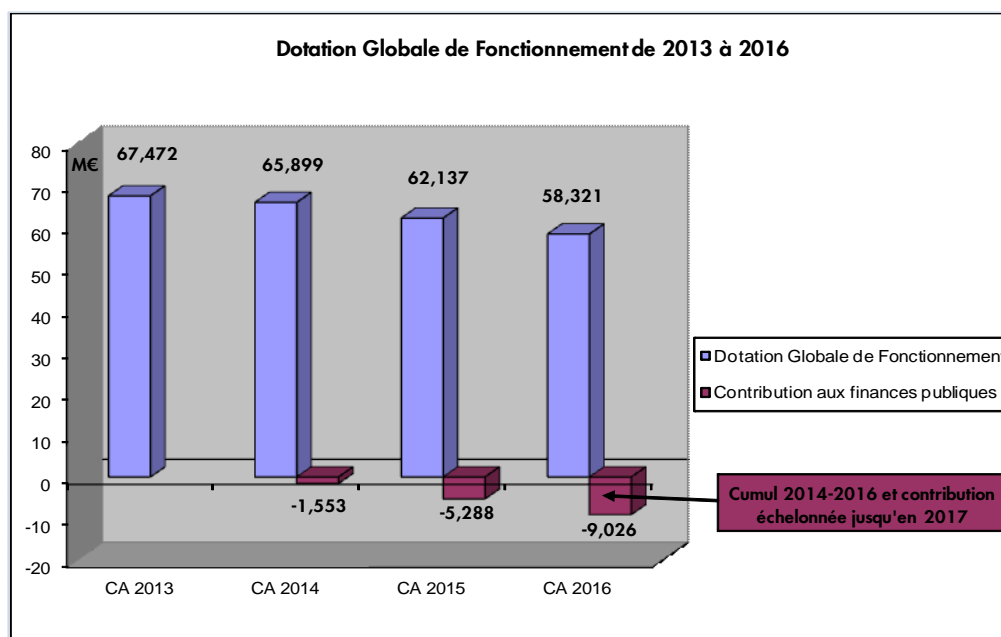
Il convient de noter que l'observation du produit depuis 2006 souffre quelque peu de l'apport procuré par des mesures nouvelles, récupération d'une part de l'ordre de 1 M€ restée recette de l'État jusqu'en 2010 avec la réforme de la fiscalité locale et déplafonnement autorisé du taux de droit commun de 3,80% à 4,50% depuis mars 2014. Quoiqu'il en soit ces 19,3 M€ de recettes contribuent à palier la baisse programmée des dotations de l'État, auquel il faut ajouter 4,3 M€ en provenance du fonds national de péréquation budgété à 2,8 M€.

## 2 - La contribution aux comptes publics via une 3<sup>ème</sup> ponction consécutive sur la DGF

Avec une nouvelle ponction de -3,7 M€ en 2016, la perte cumulée de recettes depuis 2014 s'élève à plus de 9 M€ comme le montre le graphique historisant la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Notons par ailleurs que les autres dotations sont :

- soit figées pour la Dotation Générale de Décentralisation (2,511 M€) et la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP : 7,569 M€),
- soit toujours en baisse pour les compensations d'exonérations de fiscalité locale dont l'enveloppe nationale sert d'ajustement au budget collectivités locales du budget de l'État (2,824 M€).



## 3 - Le Fonds de solidarité pour les 3 AIS se solde par une dépense nette

en €	2014	2015	2015 / 2014	2016	2016 / 2015
▪ Péréquation frais de gestion TFB	5 696 998	5 501 464	-195 534	5 179 648	-321 816
▪ Fonds de solidarité sur DMTO					
versement	7 836 156	4 008 564	-3 827 592	1 174 887	-2 833 677
prélèvement	-1 162 843	-1 164 399	-1 556	-1 268 602	-104 203
<b>Contributeur net en 2016</b>				<b>-93 715</b>	
<b>Compensation effective des AIS</b>	<b>12 370 311</b>	<b>8 345 629</b>	<b>-4 024 682</b>	<b>5 085 933</b>	<b>-3 259 696</b>

Le solde du mécanisme de prélèvement / reversement fait plus que se neutraliser puisqu'il en résulte un manque à gagner de - 0,1 M€ et une perte sèche de -2,938 M€ au regard du solde net perçu en 2015.

A ce manque à gagner sur le fonds de solidarité, vient également s'ajouter une perte de recettes dans la péréquation des frais de gestion de la TFB dite fonds de compensation pour une somme de - 0,322 M€, portant la perte sèche totale du dispositif mis en place en 2014 à -3,260 M€.

- Les autres recettes d'origine versées pour les 3 Allocations Individuelles de Solidarité
  - CNSA - APA 1<sup>ère</sup> part : 12 043 050 € (+ 0,966 M€)
  - CNSA - APA 2<sup>ème</sup> part (loi ASV) : 1 440 000 € à compter de 2016
  - CNSA - PCH : 1 909 630 € (- 0,090 M€)
  - CNSA - MDPH 366 336 € (+ 0,002 M€)
  - Droit à compensation du RSA (TICPE) 10 722 517 € montant figé
  - Fonds de Mobilisation Départemental pour l'Insertion (FMDI) 892 193 € (- 0,057 M€)

Hors recette APA 2<sup>ème</sup> part dans le cadre de la loi vieillesse (ASV), les financements d'origine progressent de + 0,822 M€.

Les recettes totales 2016 de l'État pour le financement des 3 AIS sont ainsi de 32,460 M€.

Depuis 2014, leur évolution est la suivante :

en €	2014	2015	2015 / 2014	2016	2016 / 2015
CNSA - APA 1ère part	12 535 551	11 077 190	-1 458 361	12 043 050	965 860
CNSA - APA 2ème part (loi ASV)	-	-	-	1 440 000	n.s.
CNSA - PCH	2 016 958	1 999 873	-17 085	1 909 630	-90 243
CNSA - MDPH	351 096	364 329	13 233	366 336	2 007
TICPE (droit à compensation du RSA)	10 720 224	10 720 370	146	10 722 517	2 147
Fonds de Mobilisation Insertion (FMDI)	924 174	949 431	25 257	892 193	-57 238
2 Fonds AIS (recette nette)	12 370 311	8 345 629	-4 024 682	5 085 933	-3 259 696
<b>TOTAL</b>	<b>38 918 314</b>	<b>33 456 822</b>	<b>-5 461 492</b>	<b>32 459 659</b>	<b>-2 437 163</b>
			<b>Cumul 2016 / 2014 : -7 898 655</b>		

#### 4 - La fiscalité directe et indirecte (hors DMTO dont péréquation)

Fiscalité directe et indirecte (hors DMTO) ( en € )	CA 2015	Voté 2016	CA 2016	Contribution à l'épargne brute
▪ <u>Fiscalité directe</u>				
Taxe foncière sur les propriétés bâties	59 064 669	60 280 290	59 930 567	-349 723
Rôles supplémentaires de fiscalité	51 575	50 000	91 760	41 760
Cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE)	21 743 644	21 700 000	22 143 223	<b>443 223</b>
Imposition des entreprises de réseaux (IFER)	2 081 876	2 080 000	2 163 792	<b>83 792</b>
Fonds National garantie de ressources (FNGIR)	5 869 922	5 869 922	5 869 922	0
Taxe sur les conventions d'assurance (art. 77)	17 427 090	17 639 000	17 078 847	-560 153
s/Total	106 238 776	107 619 212	107 278 111	-341 101
▪ <u>Fiscalité indirecte</u>				
Taxe sur les conventions d'assurance (art. 52-53)	23 313 484	23 624 000	24 372 822	<b>748 822</b>
Taxe sur la consommation d'électricité (TCFE)	2 915 087	3 050 000	2 954 469	-95 531
Taxe Intérieure produits énergétiques (TICPE)	4 943 482	4 900 000	4 999 902	<b>99 902</b>
s/Total	31 172 053	31 574 000	32 327 193	753 193
<b>TOTAL</b>	<b>137 410 829</b>	<b>139 193 212</b>	<b>139 605 304</b>	<b>412 092</b>
<b>recette en plus de CA à CA → 2 194 475</b>				

Si la contribution à l'épargne brute ressort modeste à + 0,4 M€, il faut souligner ici que, alors qu'il n'y a pas eu augmentation du taux du Foncier Bâti pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, le produit perçu sur cette taxe a été pénalisé par la plus faible augmentation physique des bases transmises par la DDFIP depuis bien longtemps (+ 0,16%). Cette augmentation minimale qui s'est révélée une diminution pour d'autres départements s'avère

d'ordre technique suite à des dégrèvements accordés en 2015 aux personnes de condition modeste.

Au résultat, le produit de la TFB évolue très peu pendant que la DGF fait supporter au Département une contribution aux finances publiques de 9 M€. Ce sont les 2 principales recettes de fonctionnement : 59,9 M€ pour le Foncier Bâti et 58,3 M€ pour la DGF.

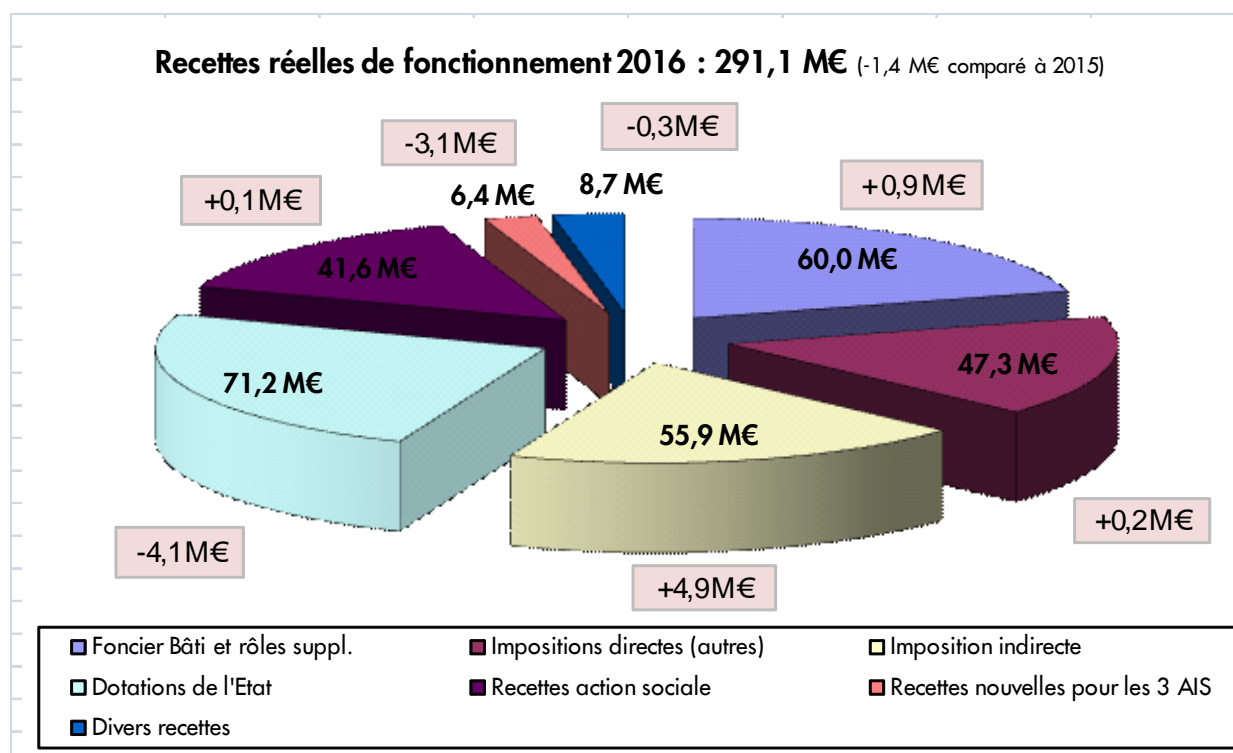
Il reste à retenir de ce volume de recettes, hors DMTO, une hausse totale de CA à CA de 2,2 M€ soit + 1,60%, due à la CVAE qui reste une rare recette dynamique et à la taxe sur les contrats d'assurances.

#### 5 - Les autres recettes

Les autres recettes	
Divers Finances	2,200
Recouvrements d'aide sociale	12,922
Divers Social dont indus	1,263
Autres recettes d'activité	6,514
<b>Total</b>	<b>22,899</b>

Sur un total de 22,899 M€, le poste divers finances comprend notamment la taxe d'aménagement, l'énergie réservée, le FARPI et les recettes d'activité émanent de tous les services qui ont optimisés leur mise en recouvrement.

L'ensemble des recettes de fonctionnement 2016 sont synthétisées selon leur origine à l'aide du schéma par secteurs suivant :



## PARTIE 2 : LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### I - UNE PREMIERE ANNEE MARQUANTE DE DESENDETTEMENT

#### 1 - L'annuité en capital

Le capital remboursé en 2016 s'élève à 29,754 M€, dont 0,523 M€ rajoutés en Décision Modificative n° 1, suite au passage en phase 2 d'un prêt multi-périodes dont les échéances sont devenues trimestrielles après avoir été annuelles en 1<sup>ère</sup> phase.

L'emprunt 2016 de 25 M€ concrétise ainsi un désendettement un peu plus élevé qu'indiqué au moment du BP 2016, précisément d'un montant de - 4,754 M€ qui peut être qualifié de marquant dans le contexte budgétaire connu.

## 2 - Les caractéristiques de la dette

◇ l'encours de dette au 31/12/2016 est ainsi ramené à 355,5 M€

◇ la répartition de cet encours en taux fixe / taux variable reste stable dans un prorata de l'ordre de 70% / 30%

◇ les 70% à taux fixe sécurisent une dette importante sachant que mécaniquement la part de cet encours à un taux proche de 4% s'éteint avec le temps et qu'en 2015 puis 2016, le Département a emprunté exclusivement à taux fixe (52,670 M€) dont le taux moyen pondéré est bien en dessous 2,00%, soit 27,670 M€ en 2015 à 1,71% et 25 M€ en 2016 à 1,33%.

◇ Hormis des taux fixes particulièrement performants, le Département a contracté 2 prêts à taux zéro, dits prêts "croissance verte", auprès de la Caisse de Dépôts pour un total de 3 729 000 € (15% des 25 M€). Ces prêts financent des opérations directes ou indirectes sur les bâtiments publics, dans la mesure où elles répondent aux critères de la performance énergétique. Ils contribuent à la baisse du taux moyen du contingent 2016.

TAUX MOYEN PONDERE DE L'EMPRUNT 2016 sur une durée de 20 ans							
calcul	Banque Postale	Caisse d'Epargne	Crédit Agricole (Caisse Régionale)	Banque Populaire	Caisse des Dépôts (bâtiments CD 19)	Caisse des Dépôts (subv bâtiments)	Total / Moyenne
en €	10 000 000	8 000 000	3 000 000	271 000	3 729 000 758 000   2 971 000		25 000 000
en % du total	40,00%	32,00%	12,00%	1,08%	14,92%		100,00%
taux fixe	1,54%	1,53% (0,95% 5a + 1,97% 15a)	1,66%	1,80% (durée de 18 ans)	0,00%		
taux moyen pondéré	0,62%	0,49%	0,20%	0,02%	0,00%		1,33% (garantis sur 20a)
de 2016 à 2021		0,30% (les 5 1ères années)					1,14%

◇ les 30% à taux variable permettent de diminuer sensiblement le taux moyen annuel de la dette qui ressort à 2,72% au 31/12/2016 contre 2,97% au 31/12/2015, plusieurs lignes de prêt pour un encours de 26,3 M€ ne portant plus intérêts soit l'équivalent d'un contingent annuel d'emprunt.

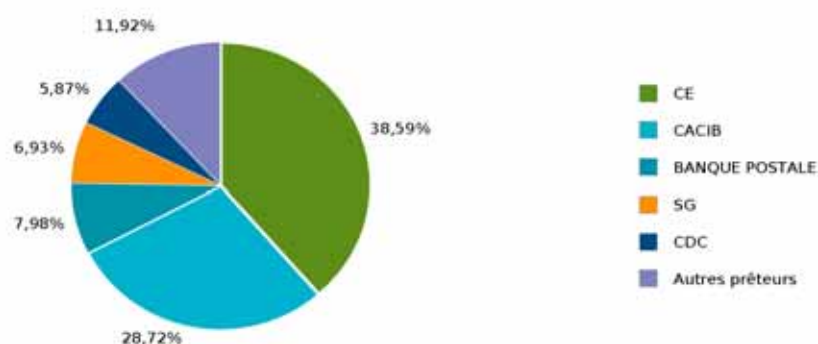
◇ la durée de vie moyenne (pondération par l'encours) ressort à 6 ans 9 mois et peut être qualifiée de faible (traduction du niveau élevé en remboursement annuel de capital)

◇ en termes de risque le stock de dette est très peu exposé, la seule exposition portant sur 6% de l'encours (21,9 M€) positionné à taux fixe bonifié (0,58% de bonification en se référant au contexte des années de contractualisation) avec barrière désactivante réversible au regard de l'Euribor 3 mois supérieur à 5,50% ou du taux d'échange à 10 ans supérieur à 6,50%.

◇ la durée de désendettement calculée par le ratio encours de dette rapporté à l'épargne brute est la plus faible depuis 2009, soit 8 ans 10 mois en s'éloignant positivement du seuil critique de 10 ans. Il est bien entendu que l'effet épargne reste pour l'instant bien supérieur à l'effet désendettement.



◇ la répartition par prêteur de la dette (*source Finance active*) :



Les 2 principaux prêteurs sont la Caisse d'Épargne (39%) et Crédit Agricole (29%) qui détiennent les 2/3 de l'encours.

- Gestion active de la dette

Hormis le choix de l'Euribor 3 mois pour la phase 2 du prêt multi-périodes précité qui permet de ne plus payer d'intérêts actuellement (les maturités courtes aux alentours de - 0,30% resteront en territoire négatif plus longtemps) en lieu et place d'un taux fixe 4,15% en 1<sup>ère</sup> phase,

une négociation favorable avec effet à compter de 2017 de 2 prêts à taux fixe est intervenue :

- 2 prêts Banque Populaire de 5 000 000 € en 2009 à 4,00% et 3 000 000 € en 2010 à 3,73% ont été refinancés respectivement à 2,98% et 2,93% sur leur durée résiduelle, moyennant une faible indemnité capitalisée (0,147 M€), pour un gain budgétaire total de 351 000 €.

- Les crédits de trésorerie

Il n'y a eu aucun recours aux lignes de trésorerie en 2016.

Le coût total des lignes de trésorerie ressort à 92 025,54 € en 2016 (-32 843,73 € comparé à 2015) dont intérêts (1 018,35 € de reliquat 2015), commission de non utilisation (CNU : 54 207,19 €) et commissions d'engagement (36 800 €).

En 2015, ce coût total ressortait à 124 869,27 € dont intérêts 31 216,26 €, CNU 51 653,01 € et commissions d'engagement 42 000 €.

Les frais occasionnés en termes de commission d'engagement et de non utilisation ont conduit à contractualiser en 2017 seulement 12 M€ de lignes de trésorerie contre 22 M€ ces 3 dernières années. Le gain en frais financiers est estimé à 40 000 € en 2017.

## II - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

### 1 - Les recettes réelles propres à la section et le produit de l'emprunt

M€	CA 2014	CA 2015	CA 2016
FCTVA	2,7	2,940	2,848
DGE	2,2	2,128	2,071
DDEC	1,3	1,330	1,330
subventions, divers	1,6	1,633	2,370
<b>s/Total dotations subventions</b>	<b>7,8</b>	<b>8,031</b>	<b>8,619</b>
Emprunt	24	27,670	25,000
<b>Total recettes réelles</b>	<b>31,8</b>	<b>35,7</b>	<b>33,6</b>

Elles s'élèvent à 33,6 M€ et seule la ligne des subventions reçues est en hausse (+ 0,7 M€), subventions parmi lesquelles 759 239 € de recette État tablettes numériques collèges, 206 400 € de DGD concours spécial Bibliothèques pour les travaux à la BDP, 354 802 € de recette Région pour les routes et 793 596 € concernant le produit des amendes des radars automatiques.

On constate là aussi un effort de l'ensemble des services pour faire rentrer les recettes (même de faible montant), chacun étant sensibilisé à la situation financière dans laquelle se trouve notre collectivité. Une culture certaine de la recette commence à se percevoir au sein de l'ensemble des acteurs départementaux : agents et élus.

### 2 - L'autofinancement

- l'épargne nette est sensiblement proche du virement de section figurant au budget 2016, soit 10,5 M€ d'épargne après remboursement du capital de la dette pour un virement de section de 11,4 M€.

- la dotation nette aux amortissements (avec le virement de section) est financée par les recettes réelles de fonctionnement et l'excédent N-1 reporté.

Cette dotation nette (après déduction de la quote part des subventions perçues pour les dépenses d'équipement) finance le renouvellement du patrimoine départemental. Elle s'élève à 29,260 M€ au Compte 2016

L'autofinancement faisant appel à des écritures d'ordre de transfert entre les sections, il convient d'ajouter ici que le produit des cessions s'établit à 375 845 € avec pour l'essentiel la vente du CERP d'Argentat (160 000 €) et de la gendarmerie de Meymac (79 000 €), ainsi que le remboursement d'OAT venues à échéance qui concernent le placement de legs (115 000 €).

### III - LES DEPENSES D'EQUIPEMENT

Elles s'élèvent à 37,1 M€ contre 43,3 M€ en 2015, la diminution tenant principalement au développement économique (en 2015, le Département avait augmenté sa participation au capital de la SEM Corrèze Équipement à hauteur de 3 M€).

#### 1 - Les investissements directs

<b>DEPENSES DIRECTES en €</b>		
<b>Services / Directions</b>	<b>CA 2015</b>	<b>CA 2016</b>
Affaires générales assemblées	7 875	7 670
Aide Sociale à l'Enfance		
Archives	110 388	103 948
Bâtiments	3 347 382	2 997 255
BDP	214 836	201 346
Communication	21 916	7 743
Budget Comptabilité	240 650	100 000
Insertion	18 363	71 745
Musée Jacques Chirac		1 976
PMI Santé	2 807	7 950
Ressources Humaines	3 169	2 058
Gestion de la route	9 118 587	827 058
Ingénierie et ouvrages d'art	2 690 286	3 570 331
Routes	1 897 450	9 558 858
Sport	39 805	17 125
Système d'information	1 099 624	2 204 759
Transports	57 835	
Usages numériques ordicolège	1 305 572	
<b>Total</b>	<b>20 176 543</b>	<b>19 679 822</b>

Avec 19,7 M€ consacrés au patrimoine départemental, l'enveloppe demeure sensiblement la même qu'en 2015 (20,2 M€).

Vous noterez que l'effort principal a porté sur les routes, la dépense totale en termes de gestion, d'ingénierie - ouvrages d'art et de gros travaux avoisinant les 14 M€ contre 13,7 M€ en 2015.

La diminution globale de - 0,5 M€ concerne principalement les travaux sur les bâtiments départementaux pour lesquels il a été mandaté 3,0 M€ (- 0,350 M€) et également le service Système d'information qui gère l'acquisition des tablettes numériques pour les collèges (- 0,2 M€ qui sont reportés au Budget Primitif 2017).

#### 2 - Les investissements indirects

Je rappelle ici qu'en matière de développement économique, l'année 2016 enregistre uniquement des paiements sur les restes à réaliser des années antérieures.

Aucun engagement nouveau n'a été pris et, par ailleurs, un versement de 3 000 000 € était intervenu en 2015 pour augmenter la participation du Département au capital de la SEM Corrèze Équipement.

<b>DEPENSES INDIRECTES EN €</b>		
<b>Services / Directions</b>	<b>CA 2015</b>	<b>CA 2016</b>
Aides aux Communes	<b>15 065 446</b>	<b>11 300 070</b>
Développement des Territoires		
Autonomie : Convention CNSA		
Autonomie : EHPAD	<b>511 145</b>	<b>585 000</b>
Culture Patrimoine	<b>59 020</b>	<b>22 135</b>
Education Jeunesse		<b>111 951</b>
Environnement	<b>252 773</b>	<b>303 477</b>
Habitat	<b>998 919</b>	<b>1 667 034</b>
Numérique	<b>35 389</b>	<b>1 340 460</b>
Economie	<b>5 435 983</b>	<b>1 671 290</b>
Tourisme	<b>735 588</b>	<b>391 978</b>
<b>Total</b>	<b>23 094 263</b>	<b>17 393 395</b>

Les aides aux communes connaissent une baisse dans le versement des subventions attribuées de -3,8 M€ (11,3 M€ mandatés en 2016 contre 15,1 M€ en 2015), un retard dans les travaux, y compris lorsqu'il s'agit des EHPAD, n'ayant pas permis de solliciter tous les débloquages de fonds à temps.

Les crédits mandatés pour le tourisme sont de même en baisse (- 0,344 M€) avec également des demandes de versement moindres en 2016 qu'en 2015.

Par contre, 2 postes sont en hausse significative, l'habitat + 0,668 M€ soit une dépense 2016 portée à 1,667 M€, ainsi que le numérique avec 1,340 M€ consommés cette année dans le cadre du schéma Très Haut Débit "THD Corrèze 100% fibre" déployé sur 4 ans jusqu'en 2021.

Globalement, les dépenses indirectes ressortent en diminution de -5,7 M€ au regard de l'exercice 2015, l'accent mis sur le patrimoine de la collectivité, en particulier les routes, étant aussi une priorité malgré un budget contraint.

## **PARTIE 3 : RESULTATS ET ANALYSE FINANCIERE**

### **I - LE RESULTAT BUDGETAIRE ET LES SOLDES DE GESTION**

#### 1 - Les résultats par section et l'excédent à reporter

La grille de résultat du Compte Administratif 2016 traduit les efforts de gestion et la mise en œuvre d'un désendettement marquant, désendettement tout en optimisant l'emprunt nouveau intervenu dans une période exceptionnelle pour les taux fixes.

Recettes d'investissement réalisées	77 914 045,82
Dépenses d'investissement réalisées	72 385 679,10
Résultat brut 2016	5 528 366,72
Solde d'exécution d'investissement reporté	-10 045 003,24
<b>Solde cumulé d'investissement 2016 à reporter (c/ 001 Dépense)</b>	<b>-4 516 636,52</b>
Restes à Réaliser en Dépenses	254 352,75
Restes à Réaliser en Recettes	631 761,19
Déficit de la section d'investissement	-4 139 228,08
Recettes de fonctionnement réalisées	296 411 838,05
Dépenses de fonctionnement réalisées	284 460 201,08
Résultat brut de fonctionnement 2016	11 951 636,97
Excédent de fonctionnement reporté	11 296 879,40
Solde cumulé de fonctionnement 2016	23 248 516,37
Restes à Réaliser en Dépenses	0,00
Restes à Réaliser en Recettes	0,00
Résultat cumulé 2016 avec les restes à réaliser	23 248 516,37
<b>Affectation obligatoire au déficit d'investissement (c/ 1068 Recette)</b>	<b>4 139 228,08</b>
<b>Résultat de fonctionnement 2016 à reporter (c/ 002 Recette)</b>	<b>19 109 288,29</b>

◇ l'encaissement de l'emprunt à taux fixes historiquement bas pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive (cf. supra) permet également de réduire de plus de la moitié le déficit d'exécution de la section d'investissement

◇ le résultat de fonctionnement de l'exercice est très proche de +12 M€ sans réalisation de la neutralisation de certains amortissements en 2016 (de l'ordre de 2,0 M€), neutralisation qui aurait porté le résultat de l'exercice à +14 M€

◇ l'excédent cumulé repris au BP 2016 (11,297 M€), intégré aux recettes et dépenses prévisionnelles de fonctionnement de cet exercice avait permis un virement de section à l'investissement légèrement supérieur (11,409 M€).

## 2 - Les soldes de gestion et ratios

Ecritures réelles en €	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016
Recettes de fonctionnement (1)	292 869 757	296 663 030	292 312 434	290 746 984
Dépenses de fonctionnement (hors dette)	245 699 954	245 381 302	247 096 252	240 122 974
<b>Epargne de gestion</b>	<b>47 169 803</b>	<b>51 281 728</b>	<b>45 216 182</b>	<b>50 624 010</b>
Charges financières	12 070 378	11 724 292	11 092 181	10 355 778
<b>Epargne brute</b>	<b>35 099 426</b>	<b>39 557 436</b>	<b>34 124 001</b>	<b>40 268 232</b>
Amortissement de la dette	25 992 740	27 363 711	27 722 236	29 754 083
<b>Epargne nette</b>	<b>9 106 685</b>	<b>12 193 724</b>	<b>6 401 765</b>	<b>10 514 149</b>

(1) Recettes de fonctionnement après déduction du produit des cessions d'immobilisations

Sur la période d'observation 2010 - 2016, l'épargne brute au CA 2016 est la plus élevée pour atteindre 40,268 M€, le chiffre le plus proche étant le CA 2014 avec 39,557 M€.

Le taux d'épargne correspondant, soit 13,85%, peut être qualifié de très correct dans la configuration actuelle des budgets départementaux.

L'épargne nette ressort donc à +10,5 M€, soit le 2<sup>ème</sup> meilleur résultat sur la période, 12,2 M€ revenant à 2014 avec un remboursement de capital de la dette un peu moindre cette année là (27,4 M€) et surtout un mécanisme de solidarité pour les 3 AIS qui a joué à plein (12,4 M€ versés en 2014 contre 5,1 M€ en 2016).

### Les principaux ratios

Ratios d'analyse	CA 2014	CA 2015	CA 2016	niveau souhaitable
taux d'épargne brute	13,33%	11,67%	13,85%	> à 10%
charges financières en % des DRF	4,56%	4,30%	4,13%	< à 3%
annuité de la dette en % des RRF	13,07%	13,13%	13,78%	< à 8%
dépenses d'équipement par habitant	163 €	179 €	149 €	200 € (base 50 M€)
durée de désendettement	9 ans	10 ans 7 mois	8 ans 10 mois	< [10a ; 12a]
encours de dette rapporté aux RRF	121,47%	123,26%	122,29%	[80% ; 100%]

Hormis le taux d'épargne brute susmentionné, en rappelant ici qu'un des critères d'éligibilité au fonds de 200 M€ voté en LFR 2016 était un taux inférieur à 7,5%, le ratio des charges financières en % des dépenses de fonctionnement se rapproche de la zone verte.

La durée de désendettement s'éloigne de la zone rouge au regard du meilleur ratio (8,10 ans) des années 2010, son maintien entre 8 et 10 ans dépendant pour les exercices futurs d'un bon niveau d'épargne et d'un désendettement significatif qui est un des objectifs de la mandature.

## II - ETUDE COMPARATIVE

Il ressort de l'analyse budgétaire des Comptes de notre Département, dans la perspective des budgets futurs toujours contraints, 4 données essentielles à savoir : le taux de la Taxe Foncière Bâti, le produit des droits de mutation, le niveau des dépenses d'équipement et le recours à l'emprunt.

### 1 - Les 2 possibilités en matière de recettes de fonctionnement

#### • le taux de la taxe foncière sur le bâti à "la liberté" de l'Assemblée

Il est rappelé précédemment dans le présent rapport que le taux de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties est resté inchangé pour le troisième exercice consécutif. Il apparaît intéressant de situer ce taux de 21,35% parmi l'ensemble des Départements de la nouvelle Région, ainsi qu'à l'intérieur de la strate démographique des Départements métropolitains de moins de 250 000 habitants.

Les données recueillies (sources SFL Forum et Ministère de l'Intérieur - DGCL : 2016) vous sont présentées sous forme de 2 tableaux :

Départements Nouvelle Aquitaine	
	taux TFB
	2016
Charente	22,89%
Charente-Maritime	21,50%
<b>Corrèze</b>	<b>21,35%</b>
Creuse	22,93%
Dordogne	24,50%
Gironde	17,46%
Landes	14,76%
Lot-et-Garonne	22,63%
Pyrénées-Atlantiques	13,47%
Deux-Sèvres	18,98%
Vienne	17,62%
Haute-Vienne	18,23%
<b>moyenne arithmétique</b>	<b>19,69%</b>

Départements de - 250 000 habitants	
	taux TFB
	2016
Alpes de Haute-Provence	19,53%
Hautes-Alpes	20,91%
Ariège	21,15%
Cantal	23,56%
<b>Corrèze</b>	<b>21,35%</b>
Corse-du-Sud	13,79%
Haute-Corse	13,43%
Creuse	22,93%
Gers	33,85%
Indre	16,21%
Haute-Loire	21,90%
Lot	23,46%
Lozère	19,94%
Haute-Marne	23,94%
Meuse	25,72%
Nièvre	23,90%
Hautes-Pyrénées	24,69%
Haute-Saône	24,48%
Territoire de Belfort	16,72%
<b>moyenne arithmétique</b>	<b>21,66%</b>

En raisonnant uniquement sur le taux, la Corrèze apparaît très proche de la moyenne de la strate démographique des départements de moins de 250 000 habitants, observation faite toutefois que 10 départements ont un taux supérieur (écart dans une fourchette [+0,55% ; +4,37%] non compris le Gers dont le taux du Foncier Bâti de 33,85% reste le plus élevé des 100 départements DOM compris) sur un ensemble composé de 19 collectivités.

Comme vous le savez, la strate d'appartenance de la Corrèze correspond à des territoires à dominante rurale, souvent en zone de montagne.

Dans le cadre régional Nouvelle Aquitaine, la Corrèze présente un taux de Taxe Foncière Bâti supérieur de +1,66% à la moyenne arithmétique des 12 taux. Cinq départements ont un taux supérieur dans une fourchette [+0,15% ; +3,15%] alors qu'au moins 2 autres, les Pyrénées-Atlantiques et les Landes, tirent la moyenne vers le bas probablement du fait de bases fiscales soumises à la taxe élevées (attractivité de la côte sud atlantique).

- le produit des DMTO

Les données des tableaux ci-après sont issues des Budgets Primitifs 2016 (*source Ministère de l'Intérieur - DGCL*) et elles souffrent dans une certaine mesure de leur caractère de prévision (cf. supra pour la Corrèze s'agissant des DMTO avec le différentiel réalisations / prévisions qui ressort très avantageux : 19,3 M€ / 16,4 M€ soit un taux de réalisation de 117,7%).

Dans les budgets départementaux, le produit des droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux, révélateur du volume des transactions immobilières, est la recette conjoncturelle par excellence. Les disparités parmi les départements de la Région Nouvelle Aquitaine sont suffisamment éloquents dans ce domaine, pour parfaire la démonstration qu'il m'a semblé utile d'évoquer à l'aide du tableau synthétique ci-après.

Départements Nouvelle Aquitaine			
BP 2016 ( M€ )	Produit DMTO	Recettes de Fonctionnement	Produit DMTO en % des Recettes
Charente	27,0	393,2	6,9%
Charente-Maritime	100,0	654,5	15,3%
<b>Corrèze</b>	<b>16,4</b>	<b>285,8</b>	<b>5,7%</b>
Creuse	6,3	178,2	3,5%
Dordogne	40,0	438,4	9,1%
Gironde	272,9	1 431,1	19,1%
Landes	61,0	403,1	15,1%
Lot-et-Garonne	29,0	345,5	8,4%
Pyrénées-Atlantiques	95,8	617,7	15,5%
Deux-Sèvres	28,1	331,5	8,5%
Vienne	34,7	379,6	9,1%
Haute-Vienne	26,0	375,2	6,9%
<b>moyenne arithmétique</b>	<b>61,4</b>	<b>486,2</b>	<b>12,6%</b>
<b>Légende :</b>			
	<i>Départements à dominante rurale</i>		
	<i>Départements urbains et / ou côtiers</i>		

Les départements dits "à dominante rurale" sont manifestement pénalisés par le produit des DMTO (fourchette du ratio rapportant aux recettes de fonctionnement [3,5% ; 9,1%] ) à comparaison des départements dits "urbains et / ou côtiers" (fourchette [15,1% ; 19,1%] ), soit un effet multiplicateur constaté de 1 à 5,5 s'agissant du ratio minimum, la Creuse, et du ratio maximum, la Gironde.

Toutes choses égales par ailleurs, un produit de 273 M€ ou même 100 M€ peut toujours laisser quelque peu "rêveur". Ce produit pour chacun des départements s'entend hors fonds de péréquation mis en place en 2011 (péréquation horizontale) et hors fonds de solidarité créé en 2014 (péréquation verticale), fonds qui interviennent respectivement comme mécanisme correcteur des disparités et en diminution du reste à charge des 3 AIS.



Le ratio effectif pour notre Département en 2016 s'établit à 6,6% (19,3 M€/291,1 M€) et représente seulement la moitié du ratio moyen des départements de la Région.

## 2 - Dépenses d'équipement et recours à l'emprunt

Toujours dans le cadre des départements de Nouvelle Aquitaine, le ratio mesurant la part des dépenses d'équipement financée par le produit de l'emprunt apparaît comme suit :

Départements Nouvelle Aquitaine			
BP 2016 ( M€ )	Dépenses d'équipement	Produit de l'emprunt	% financé par l'emprunt
Charente	54,2	50,1	92,4%
Charente-Maritime	96,2	67,1	69,8%
<b>Corrèze</b>	<b>41,6</b>	<b>25,0</b>	<b>60,1%</b>
Creuse	20,3	14,2	70,0%
Dordogne	69,7	39,5	<b>56,7%</b>
Gironde	214,1	131,0	61,2%
Landes	84,1	65,2	77,5%
Lot-et-Garonne	48,9	32,3	66,1%
Pyrénées-Atlantiques	112,0	53,2	<b>47,5%</b>
Deux-Sèvres	34,8	28,5	81,9%
Vienne	51,9	29,9	<b>57,6%</b>
Haute-Vienne	70,3	35,6	<b>50,6%</b>
moyenne arithmétique	<b>74,8</b>	<b>47,6</b>	<b>63,6%</b>

Par ordre croissant, la Corrèze est au 5<sup>ème</sup> rang en termes de recours à l'emprunt pour financer les dépenses d'équipement et 3,5 points en dessous de la moyenne régionale.

Au vu de l'ensemble des données, c'est un encouragement à persévérer dans les efforts de gestion qui permettent plus d'autofinancement et moins d'emprunt.

## CONCLUSION

Malgré le contexte perturbé du paysage territorial et des finances publiques locales, le Département de la Corrèze a su faire des efforts de gestion dans tous les domaines, autant pour les secteurs d'intervention sociaux que les moyens.

Efforts de gestion signifie également optimisation des recettes, alors que l'État continue de prélever sur les budgets locaux et que le Département de la Corrèze a maintenu inchangé le taux de la Taxe Foncière, dont le produit est désormais le 1<sup>er</sup> poste de recettes du budget.

L'exercice 2016 a été marqué par le **désendettement de près de 5 M€**, processus qui doit être poursuivi pour améliorer notamment nos ratios en diminuant la charge de la dette.

Le Département a ainsi su faire la démonstration qu'il était en capacité de générer de l'**autofinancement** alors que l'acte prévisionnel du BP 2016, sincère et prudentiel, nous faisait entamer l'exercice avec un handicap lisible dans l'épargne nette théorique en territoire négatif (- 2,4 M€). Ces - 2,4 M€ devenus - 3,0 M€ avec la DM1 du fait d'un remboursement supplémentaire d'annuité en capital se sont transformés en + 10,5 M€ au présent Compte Administratif, traduisant un chemin parcouru de + 13,5 M€ entre la prévision et la réalisation.

Les dépenses d'équipement sur le patrimoine départemental restent à un niveau voisin de 20 M€, ayant permis l'effort tout particulier pour les routes à hauteur de 14 M€.

Au final, le BP 2017 soumis également au vote de cette Assemblée à la présente séance est abondé d'une reprise d'excédent de 19,1 M€ bien nécessaire à son équilibre, autrement dit la poursuite des économies entreprises est indispensable pour tenir le cap.

Au sein de la Nouvelle Aquitaine, les efforts de gestion autorisent une comparaison honorable avec les 11 autres départements.

Il reste à dire, à l'évidence, que la situation du Département de la Corrèze est à suivre en 2017 et les années futures. La préservation de notre autofinancement doit rester un objectif stratégique pour les exercices à venir, garant de la pérennité financière de notre collectivité, donc de sa capacité à agir pour les territoires et les Corrèziens.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Tulle, le 31 Mars 2017

Pascal COSTE